



Dure mais légale, la sanction déchets



Les douaniers français ont reçu des instructions pour appliquer strictement la législation en vigueur en matière d'importation de déchets.

ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

Les douanes françaises justifient l'amende infligée à une
Chaux-de-Fonnière qui allait à Morteau avec des cartons dans son coffre.

PAR **LEO.BYSAETH@ARCINFO.CH**



Plusieurs usagers de Facebook témoignent de mésaventures similaires à celles vécues par la Chaux-de-Fonnière Cindy Haertel à la douane de Colfrance (notre édition d'hier). Car ce n'est pas d'aujourd'hui que les autorités hexagonales traquent les adeptes du tourisme des déchets auquel se livrent certains ressortissants suisses désireux d'économiser sur la taxe au sac.

Ainsi, un internaute parle dans un commentaire sur le profil de la Chaux-de-Fonnière d'«un ridicule sac Migros avec du chénit dedans». «A la douane (...) on leur a demandé si on pouvait faire demi-tour, mais la question ne se pose pas. «Vous êtes en infraction», voilà leur réponse.» (...) Donc retour en Suisse avec notre sac «de déchets dangereux» et 150 euros en moins.»

Le service de presse des douanes françaises comprend que pour la personne qui doit s'ac-

Moralité: pour éviter d'être soupçonné de tourisme sale, mieux vider sa voiture avant de passer la frontière.

quitter d'une amende, la sanction paraît disproportionnée. Mais il confirme l'ampleur du tourisme des déchets de la part

de ressortissants suisses qui viennent s'en débarrasser en France: «Les communes limitrophes se plaignent d'avoir à gérer un afflux de détritiques venus de Suisse, avec des poubelles publiques ou de commerces pleines et des bords de route souillés.» Moralité: Pour éviter d'être soupçonné de tourisme sale, mieux vider sa voiture avant de passer la frontière.

Sur le seul territoire de la direction des douanes de Besançon, qui couvrent les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, 150 infractions ont été constatées en un an. Si l'on considère le caractère sporadique des contrôles, cela correspond à au moins dix fois plus, estiment les douanes.

Déchets de papier dans la liste

Le service de presse indique que l'amende a été infligée «en application des directives communautaires» en la matière. Tous les détails figurent dans un règlement du 14 juin 2006, qui concerne les déchets dangereux comme les non dangereux. Et, dans la liste des déchets non dangereux dont l'importation est prohibée, figure effectivement les «déchets de papier, de carton et de produits de papier.»

Sur le formulaire que la Chaux-de-Fonnière a signé, l'«agent verbalisateur» (le douanier) précise avoir constaté «une im-

portation sans déclaration de marchandise prohibée dans le coffre du véhicule (...) à savoir un sac de déchets liste verte, un sac de 1 kg» et que la «valeur totale» de la marchandise est de 1 euro. Les faits sont «constitutifs des infractions suivantes: importation sans déclaration en douane applicable à une marchandise dangereuse



Les communes limitrophes se plaignent d'avoir à gérer un afflux de détritiques venus de Suisse."

LE PORTE-PAROLE
DES DOUANES FRANÇAISES

pour la santé publique.» Une telle dénomination peut surprendre, reconnaît le porte-parole. Mais c'est ainsi que sont décrits les déchets dans le jargon administratif.

Les douanes françaises signalent au surplus que toute personne s'estimant lésée par une décision peut s'adresser au médiateur. Une intervention auprès de ce service permettra peut-être à Cindy Haertel de faire la preuve de sa bonne foi.